



**Séance ordinaire du conseil municipal
Le 13 mai 2024, 20 h à la salle Lavoie-St-Laurent
de l'hôtel de ville et par webinaire**

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour**
- 2. Période de commentaires et de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 8 avril 2024
 - 3.2 Séance extraordinaire du 29 avril 2024
- 4. Dossiers de la mairie**
 - 4.1 Correspondances
- 5. Dossiers de la direction générale et de la greffe**
 - 5.1 Réorganisation des services et de postes
 - 5.2 Règlement parapluie #2024-489 décrétant une dépense au montant de 950 000 \$ et un emprunt au montant de 950 000 \$ concernant des travaux de rénovation d'infrastructures récréotouristiques - adoption
 - 5.3 Politique de dons - Dons octroyés pour la période du 1er au 30 avril 2024.
- 6. Dossiers de la trésorerie**
 - 6.1 Modification du règlement d'emprunt 2022-473
 - 6.2 Comptes à payer au 30 avril 2024
 - 6.3 Rapport d'activités de fonctionnement du 31 mars 2024
- 7. Dossiers de l'urbanisme**
 - 7.1 Avis d'assujettissement au droit de préemption
- 8. Dossiers du développement économique et tourisme**
 - 8.1 Remplacement de transformateurs endommagés par les tempêtes hivernales - octroi de contrat
 - 8.2 Avis d'embauche au sein du département du tourisme - saison 2024
- 9. Dossiers de loisir, culture et vie communautaire**
 - 9.1 Répartition du soutien au fonctionnement des organismes culturels 2024
 - 9.2 Soutien financier - Marathon Baie-des-Chaleurs
 - 9.3 Embauche : Préposé aux équipements récréotouristiques
- 10. Dossiers des travaux publics**
 - 10.1 Élaboration d'un plan de gestion des actifs en eau
- 11. Dossiers de la sécurité publique**
 - 11.1 Aucun
- 12. Prochaine séance du conseil**
- 13. Autres sujets**
- 14. Tour de table du conseil**
- 15. Période de commentaires et de questions**
- 16. La levée de la séance**



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 13 mai 2024, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire

Étaient présents : M. Mathieu Lapointe, Maire
M. Régis Leblanc, conseiller
M. Esteban Figueroa, conseiller
M. Jean-Simon Landry, conseiller
M. Alain Turcotte, conseiller
Mme Denise Leblanc, conseillère
Mme. Amélie Dallaire, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet Antoine Audet, directeur général et greffier.

24-05-081 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est convenu d'ajouter le sujet "convention collective des employés de la Ville 2023-2028" à l'ordre du jour de la séance, au point 5.1. Il est également convenu de reporter le point concernant la modification du règlement d'emprunt 2022-473 à une rencontre ultérieure.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2024 soit accepté, avec les modifications proposées, en laissant le point varia ouvert.

**PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS SUR LES SUJETS
À L'ORDRE DU JOUR**

Des échanges ont lieu entre des citoyennes et des citoyens et le conseil municipal et aucune question n'est posée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

24-05-082 SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024

Il est PROPOSÉ par M. Régis Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024 soit adopté, tel que proposé.

24-05-083

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2024

Il est PROPOSÉ par Mme. Amélie Dallaire
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 avril 2024 soit adopté, tel que proposé.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

CORRESPONDANCES

27-03-2024 : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : En août 2023, le gouvernement du Québec a mis en place le Bureau de projets en érosion et submersion côtière. Ce bureau de projets définira des plans d'intervention en complémentarité à ceux existants, afin d'identifier les mesures de résilience et d'adaptation les plus porteuses face aux problématiques d'érosion et de submersion côtières.

19-04-2024 : Caisse Desjardins de la Baie-des-Chaleurs : Dans le cadre de la demande d'aide financière pour le projet de la Ville « Programmation estivale des espaces publics », la Caisse Desjardins de la Baie-des-Chaleurs a remis un montant de 1 000 \$ pour ledit projet.

19-04-2024 : Caisse Desjardins de la Baie-des-Chaleurs : Dans le cadre de la demande d'aide financière par la Ville pour le 2e salon sport et plein air, la Caisse Desjardins de la Baie-Chaleurs a remis un montant de 1 000 \$ pour la tenue de l'évènement.

22-04-2024 – Ministre des Affaires municipales : La ministre informe la Ville que des chantiers législatifs ont été entrepris afin d'octroyer des pouvoirs supplémentaires dont les municipalités ont des enjeux. Ces chantiers ont permis de bonifier le coffre à outils des municipalités, principalement en matière d'urbanisme, d'habitation et de fiscalité.

22-04-2024 – Société d'habitation du Québec : Dans le cadre de la demande de la Ville au Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL), le gouvernement a accordé un montant total de 1.8G \$ pour la construction de logements abordables, d'ici les 5 prochaines années. Sans le dire spécifiquement, cela confirme que notre demande d'aide financière pour l'accélération de construction de logement, soumise à l'été 2023 à la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), ne sera pas traitée.

23-04-2024 – Table Ronde du Mois de l'histoire des Noirs : À la suite d'une demande d'aide financière de leur part, ceux-ci remercient la Ville pour son soutien financier à l'activité offerte dans les écoles de la région. La Ville a octroyé un don à cet organisme, par l'entremise de la politique de dons.

25-04-2024 – Unité régionale Loisir et sport : À la suite d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'assistance financière en loisir des personnes handicapées, la Ville devrait recevoir un montant de 6 468 \$. La confirmation de ce montant est toujours en cours de validation auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DE LA GREFFE

24-05-084

CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉES ET DES EMPLOYÉS DE LA VILLE 2023 - 2028

CONSIDÉRANT QUE la convention collective de travail entre la Ville et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Carleton-Saint-Omer se terminait le 30 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a créé un comité de négociation formé de la conseillère Mme. Denise Leblanc, le conseiller M. Régis Leblanc et le directeur général et greffier, M. Antoine Audet;

CONSIDÉRANT QUE les négociations se sont déroulées entre les représentant(e)s de la Ville et du syndicat au cours de la dernière année;

CONSIDÉRANT QUE les négociations ont permis d'en arriver à une proposition finale de convention collective pour les années 2023 à 2028;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer approuve la proposition de convention collective pour la période 2023 à 2028.

QUE la Ville désigne le maire, M. Mathieu Lapointe et le directeur général et greffier, Mme. Antoine Audet, à signer, pour et au nom de la Ville de Carleton-sur-Mer, cette convention collectives de travail des employés syndiqués.

24-05-085

RÉORGANISATION DES SERVICES ET DE POSTES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer dispose d'un organigramme qui illustre le fonctionnement de l'organisation et de ses différentes composantes;

CONSIDÉRANT QUE l'évolution des responsabilités de la Ville a un impact sur l'évolution du travail et que l'organisation doit s'y adapter;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer et le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Carleton-Saint-Omer en sont venus à une entente pour renouveler la convention collective pour la période 2023 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE des postes ont été créés ou modifiés lors de ce renouvellement de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE les villes de Maria, Nouvelle et Escuminac ont déléguer leur compétence en service incendie à la Ville de Carleton-sur-Mer afin de créer un service regroupé;

CONSIDÉRANT QU'un organigramme mis à jour à été déposé pour information aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Régis Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le nouvel organigramme de la Ville de Carleton-sur-Mer soit approuvé
avec les modifications suivantes :

- Le service de l'urbanisme est maintenant appelé, le "service de l'urbanisme et de l'environnement";
- Le responsable de l'urbanisme, monsieur Samuel Landry, portera le titre de directeur de l'environnement et de l'urbanisme;
- Le service des travaux publics est maintenant appelé, le "service des travaux publics et des bâtiments";
- Le service du développement économique et du tourisme est maintenant appelé, le "service du développement et du tourisme";
- Le nouveau service incendie regroupé portera l'appellation "le service de sécurité incendie Avignon-Est";
- Le poste de secrétaire administrative occupé par Mme Suzie Gough, devient un poste "d'agente aux communications";
- Le poste d'ouvrier municipal occupé par M. Charles Leblanc, devient un poste de "préposé à l'écocentre";
- Les postes d'ouvriers municipaux occupés par M. Tracy Court et Donald Gagné, deviennent des postes de "préposés aux équipements récréotouristiques";
- Le poste de mécanicien aux travaux publics et aux bâtiments est créé officiellement et il est occupé par M. Jérôme Gagnon;

QUE les changements de conditions de travail générés par ces changements sont inclus à la convention collective et à l'entente-cadre en vigueur.

QUE ces changements sont effectifs à compter de la semaine de son adoption, soit le lundi 13 mai 2024.

24-05-086

RÈGLEMENT PARAPLUIE #2024-489 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 950 000 \$ ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 950 000 \$ CONCERNANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION D'INFRASTRUCTURES RÉCRÉOTOURISTIQUES - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer dispose de multiples sites à vocation touristique et communautaire, qui impliquent la gestion d'infrastructures de services;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT des travaux de constructions et de rénovations sont nécessaires pour le développement des services de la Ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT les investissements projetés sont intégrés dans le plan triennal d'immobilisation (PTI) 2024-2025-2026, adopté le 18 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 8 avril 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le projet de règlement d'emprunt parapluie #2024-489 soit adopté,.

POLITIQUE DE DONNÉS - DONNÉS OCTROYÉS POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 AVRIL 2024.

À titre d'information, la liste des dons octroyés par le comité de dons, pour la période du 1er au 30 avril 2024 est déposée au conseil

- Chevaliers de colomb : Pour les activités à venir : 250 \$
- Théâtre le Clan Destin : Déplacement pour le Gala Harlequin : 300 \$

DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

24-05-087 COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2024

Il est PROPOSÉ par M. Alain Turcotte
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 30 avril 2024, au montant total de 1215425,27 soit acceptée, telle que proposée.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT DU 31 MARS 2024

Rapport d'activités de fonctionnement du 31 mars 2024 est déposé au conseil pour information.

DOSSIERS DE L'URBANISME

24-05-088 AVIS D'ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut, en vertu de l'article 572.0.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19), exercer un droit de préemption sur tout immeuble qu'elle souhaite acquérir à des fins municipales, à l'exclusion d'un immeuble qui est la propriété d'un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ c. A-2.1) ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 13 février 2024 du Règlement 2024-488 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Carleton-sur-Mer ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite assujettir au droit de préemption les lots ci-après désignés, et ce, à des fins d'habitation, d'environnement, d'espace naturel, espace public, terrain de jeux, accès à l'eau et parc, de développement économique local conformément au chapitre III de la Loi sur les compétences municipales (chapitre 47.1), d'infrastructure publique et service d'utilité publique, de transport collectif ainsi que de réserve foncière ;

CONSIDÉRANT QUE, ces immeubles ne sont pas la propriété d'un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) et qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 572.0.3 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QUE, pour exercer le droit de préemption, un avis d'assujettissement doit être inscrit au registre foncier du Québec;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil municipal autorise l'inscription, au registre foncier du Québec, d'avis d'assujettissement, d'une période de 10 ans, à l'égard des immeubles suivants, et ce, à des fins d'habitation, d'environnement, d'espace naturel, espace public, terrain de jeux, accès à l'eau et parc, de développement économique local conformément au chapitre III de la Loi sur les compétences municipales (chapitre 47.1), d'infrastructure publique et service d'utilité publique, de transport collectif ainsi que de réserve foncière :

Lots assujettis au droit de préemption par type d'usage projeté

Activité communautaire
3887448 3886878

Conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial
3548035 3886723 4542801

Réserve foncière
3548103 3547488 4472875 3547567
3548032 6286102 3548199 3547529
6041234 6286103 3548391 3547526
6041236 6286105 3548186 6476983
5047488 4067301 6480634 3547815
5383634 4067088 4878862 3548184
6474724 6326845 3887222 3887278
6474725 4240419 4878863 6226615
4542368 6364372 3887278

Infrastructure publique et service d'utilité publique
3887494 3547486 4878861
3547483 3547370 4878860

Espace naturel, espace public, terrain de jeux, accès à l'eau et parc
6021027 4542788 3887428 4542786
6021029 5838644 3887447 4542787
4542628 5838645 4377987 6195836
6115912 5838643 3887459 6195835
4543050 5838642 3886611
4541999 5838646 3886722
4542800 5838641 3886944

QUE le conseil autorise le directeur général et greffier, M. Antoine Audet, à signer tout document destiné à donner plein effet à la présente résolution ;

QUE cet avis d'assujettissement soit notifié aux propriétaires du ou des lots visés.

DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

24-05-089

REMPLACEMENT DE TRANSFORMATEURS ENDOMMAGÉS PAR LES TEMPÊTES HIVERNALES - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que les tempêtes hivernales au cours des derniers mois ont générés des bris importants sur le camping municipal, dont deux transformateurs situés en bordure de mer;

CONSIDÉRANT que ces appareils électriques doivent être remplacés de manière urgente en vue de l'ouverture du camping;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une soumission de Jean-Guy Cyr inc. au montant de 9 325 \$, sans les taxes applicables, pour effectuer l'opération de remplacement;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer octroi le contrat de remplacement de deux transformateurs électriques à la firme Jean-Guy Cyr ins, au montant de 9 325 \$, sans les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même les activités de fonctionnement et soumise au programme de rétablissement en cas de sinistre du Ministère de la Sécurité publique.

24-05-090

AVIS D'EMBAUCHE AU SEIN DU DÉPARTEMENT DU TOURISME - SAISON 2024

CONSIDÉRANT QUE les postes à combler ont été dûment affichés à l'interne et à l'externe selon les modalités prévues à la convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures déposées et retenues répondent aux exigences du comité de sélection ;

CONSIDÉRANT QUE l'attribution des postes a été réalisée en fonction des paramètres libellés dans la convention collective ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Esteban Figueroa
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

De procéder à l'embauche des nominés suivants en référence aux postes cités :

- Monsieur Christian Poulin, à titre d'ouvrier municipal, poste saisonnier, 16 semaines ;
- Monsieur Rémi Barriault, à titre d'ouvrier municipal, poste saisonnier, 16 semaines ;
- Monsieur Wilder Chilan Quimis, à titre d'ouvrier municipal, poste saisonnier, 16 semaines ;
- Monsieur Mario Lamontagne, à titre d'ouvrier municipal, poste saisonnier (remplacement), 16 semaines ;

- Madame Anne-Laure Debard, à titre de préposée à l'entretien ménager, poste saisonnier, 15 semaines ;
- Madame Ève-Émilie Houle, à titre de préposée à l'accueil, poste saisonnier, 15 semaines ;
- Madame Alexandra Audet, à titre de préposée à l'accueil, poste saisonnier (remplacement), 15 semaines.

DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24-05-091 RÉPARTITION DU SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES ORGANISMES CULTURELS 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer possède une politique culturelle par laquelle elle assure un soutien financier au fonctionnement aux organismes culturels du milieu, qui contribuent au dynamisme et au développement de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a bonifié son soutien au fonctionnement aux organismes culturels passant de 67 300 \$ en 2023 à 80 000 \$ en 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite partager ce soutien financier au fonctionnement aux organismes culturels reconnus de façon juste et équitable pour l'année en cours et les années à venir par l'entremise de critères et d'un système de pointage.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Régis Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer adopte la recommandation de la répartition du soutien au fonctionnement des organismes culturels reconnus du milieu, soit une somme de 80 000 \$.

24-05-092 SOUTIEN FINANCIER - MARATHON BAIE-DES-CHALEURS

Jean-Simon Landry se retire de la délibération concernant ce point afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Bouge pour que ça Bouge a fait une demande de soutien financier pour le Marathon Baie-des-Chaleurs;

CONSIDÉRANT QUE Bouge pour que ça Bouge souhaite signer une entente de financement sur 3 ans.

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Bouge pour que ça Bouge à un impact considérable sur la santé des citoyens et le dynamisme de Carleton-sur-Mer et ses environs;

CONSIDÉRANT les bénéfices pour la population locale d'avoir accès à diverses activités sportives et de loisirs pendant toute l'année et ce à faible coût;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer accorde un soutien financier de 2 500 \$ à Bouge pour que ça Bouge pour le Marathon Baie-des-Chaleurs 2024;

QUE Bouge pour que ça Bouge rencontre la Ville de Carleton-sur-Mer dans le but d'élaborer une entente financière incluant le Marathon Baie-des-Chaleurs et tous les projets déjà financés par la Ville.

**24-05-093 EMBAUCHE : PRÉPOSÉ AUX ÉQUIPEMENTS
RÉCRÉOTOURISTIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le poste de préposé aux équipements récréotouristiques à la Ville de Carleton-sur-Mer est vacant depuis le 4 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste s'est terminé le 25 avril 2024 et que le processus d'embauche s'en est suivi;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a retenu à l'unanimité la candidature de Georges Kerr au poste de préposé aux équipements récréotouristiques;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Esteban Figueroa
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

D'accepter le rapport du comité de sélection pour le poste de préposé aux équipements récréotouristiques.

De procéder à l'embauche de Georges Kerr à titre de préposé aux équipements récréotouristiques à partir du 20 mai 2024 selon les conditions et le salaire entendus avec les dirigeants de la Ville et basés sur les conditions à la convention collective.

DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

24-05-094 ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conforme au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Esteban Figueroa

et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à élaborer et transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 10 juin 2024, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire.

AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Six (6) personnes présentes dans la salle et quatre (4) personnes présentes dans la séance en ligne ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyennes et des citoyens et le conseil municipal.

Questions	Réponses
Des échanges ont lieu concernant l'érosion des berges. Les citoyens présents affirment que c'est impressionnant de voir l'impact de l'érosion des tempêtes hivernales dans le secteur du golf et à l'est de ce secteur.	Le maire affirme que la situation est très préoccupante et que l'équipe de la Ville se questionne sur l'impact au niveau de ses propres infrastructures. Toutefois dans le secteur en question, la sécurité publique interdit d'intervenir. Il faudra donc s'adapter le mieux possible à la situation.
Une personne présente questionne le conseil concernant la solution qui sera retenue pour le compostage résidentiel	Le maire explique que différents scénarios sont en analyse. Il est possible que le choix soit différent d'un milieu à l'autre. Toutefois, pour la majorité de la population, la régie des matières résiduelles qui portera le projet vise une formule qui permettra le meilleur rendement de compostage.

24-05-095

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À _____, Mme Denise Leblanc propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier